

Challenge des Yvelines 2017

Pour la 4^{ème} année consécutive, le Comité Départemental de Cyclisme (CDC 78 FFC) organise un challenge sur les épreuves Pass'Cyclisme organisées par les clubs des Yvelines, inscrites officiellement au calendrier du Comité Ile de France FFC.

Règlement

Article 1 : Le challenge s'adresse à tout coureur des séries D1, D2, D3, D4, licencié au sein d'un club des Yvelines. Toutes les épreuves sont ouvertes également aux coureurs licenciés dans des clubs extérieurs au département 78 mais ceux-ci ne rentreront pas dans le classement du challenge.

Article 2 : Le challenge 2017 repose sur les 8 épreuves suivantes :

1. Dim. 02 avril : FOURQUEUX - Team Chatou Cyclisme - Après-midi - Toutes catégories
2. Dim. 09 avril : SAINT LEGER EN YVELINES - USPRC / ECV78 - Matin - D1-D2 et D3-D4
3. Dim. 16 avril : MONTIGNY LE BRETONNEUX - VCMB - Matin - D3-D4 et D1-D2 t
4. Dim. 23 avril : SARTROUVILLE - EC Sartrouville - Après-midi - D3-D4 et D1-D2
5. Dim. 30 avril : SAINT CYR EN ARTHIES - ECVVT - Matin - D3-D4 et D1-D2
6. Dim. 07 mai : SATORY - EC VELIZY 78 - Matin - D1/D2/D3/D4 - [Championnat départemental](#)
7. Dim. 28 mai : CLERY EN VEXIN 78 - RO Conflanaise - Matin D1-D2 et D3-D4
8. Dim. 02 juillet : HOUDAN 78 - EC du Houdanais – Semi-nocturne - Toutes catégories

Article 3 : Sur chaque épreuve et dans chacune des catégories, des points sont attribués aux 12 premiers coureurs des Yvelines classés : 1^{er} = 20 pts, 2^{ème} = 18 pts, 3^{ème} = 16 pts, 4^{ème} = 14 pts, 5^{ème} = 12 pts, 6^{ème} = 10 pts, 7^{ème} = 8 pts, 8^{ème} = 6 pts, 9^{ème} = 5 pts, 10^{ème} = 4 pts, 11^{ème} = 3 pts, 12^{ème} = 2 pts.
Nb : Pour le championnat départemental, les points sont doublés.

Article 4 : L'organisation des départs est laissée au choix du club organisateur :

- ✓ soit 1 départ groupé : D1.D2.D3.D4,
- ✓ soit 2 départs séparés : D1.D2 puis D3.D4,
- ✓ Soit 4 départs séparés : D1/D2/D3/D4.

Article 5 : Le classement final sera réalisé par l'addition des 5 meilleurs résultats obtenus. Les relevés de points s'effectuent à partir des classements publiés sur le site du Comité d'Ile de France FFC : <http://www.cif-ffc.org>

Article 6 : En cas de changement de catégorie en cours de saison (ex : D3 monté en D2), le coureur conserve la moitié des points acquis dans l'ancienne catégorie. Tout coureur D1 monté en 3^{ème} catégorie sera maintenu au classement final.

Article 7 : Les trois premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensés lors d'une réception organisée en fin d'année par le CDC 78 FFC.

Article 8 : Chaque club organisateur fera figurer la mention « *Epreuve comptant pour le challenge du CDC78 2017* », sur le programme de son épreuve.

Article 9 : Le règlement, les classements intermédiaires et le classement final seront consultables sur le site du CDC 78 FFC : <http://cdc78ffc.free.fr/>